

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 26 JANVIER 2009

Le Conseil Municipal de SAVAS s'est réuni le lundi 26 janvier 2009 à 19h30 sous la présidence de Monsieur Alain THOMAS, Maire.

PRESENTS : Mr BERTRAND Daniel - Mme BOUDRAS Nathalie - Mr CAVALLARO Vincent - Mr COGNET Claude - Mr COSTE Sébastien - Mr DUFAUD Laurent - Mr FERRAND Jocelyn - Mr GACHET Jean François - Mr GRENIER René - Mr THOMAS Alain

ABSENTS EXCUSES : Mme ARCHIER Cindy (pouvoir à Mr FERRAND Jocelyn) - Melle BERTRAND Julie (pouvoir à Mr THOMAS Alain) - Mr DUFAUD Florent (pouvoir à Mr COSTE Sébastien) - Mr LAFFAY Vincent - Mr MAZANCIEUX Pascal (pouvoir à Mr DUFAUD Laurent)

Secrétaire de séance : Mr GRENIER René

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 4

Votants : 14

Le compte rendu de la réunion du 09 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU TARIF DE BASE DU CONTRAT MAGNUS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût de maintenance des logiciels MAGNUS a été relevé de 2.568 % pour cette année 2009.

Magnus a également envoyé le tarif de base annexe pour transmission au comptable du trésor.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le coût de la maintenance des logiciels MAGNUS.

DECIDE d'inscrire la somme de 986,87 Euros au compte 6156 du Budget Primitif 2009.

OUVERTURES DE CREDITS – BUDGET COMMUNAL 2009

Monsieur le Maire rappelle l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales qui donne aux assemblées délibérantes la possibilité d'autoriser le Maire à ordonnancer, liquider et payer des dépenses sur la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice, et ce pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier et la date du budget rendu exécutoire, non compris les crédits relatifs au service de la dette.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'acquisition de moellons pour l'aménagement de sanitaires et de vestiaires dans le local technique de l'employé communal.

La facture de l'entreprise Albon Préfa s'élève à 120,56 euros. Afin de pouvoir effectuer son règlement, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à des ouvertures de crédits en attendant le vote du budget communal 2009.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE cette décision.

AUTORISE l'ouverture de crédits au compte 2313 à hauteur de 120,56 €.

DIT que les crédits seront reportés au budget communal 2009.

OUVERTURES DE CREDITS – BUDGET COMMUNAL 2009

Monsieur le Maire rappelle l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales qui donne aux assemblées délibérantes la possibilité d'autoriser le Maire à ordonnancer, liquider et payer des dépenses sur la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice, et ce pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier et la date du budget rendu exécutoire, non compris les crédits relatifs au service de la dette.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'acquisition d'appareils de chauffage électrique pour l'appartement communal type V occupé par Madame Patricia Brouty. Le devis de l'entreprise C.E.F. À Annonay s'élève à 686,73 € TTC.

Afin de pouvoir effectuer son règlement, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à des ouvertures de crédits en attendant le vote du budget communal 2009.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE cette décision.

AUTORISE l'ouverture de crédits au compte 2313 à hauteur de 686,73 €.

DIT que les crédits seront reportés au budget communal 2009.

REHABILITATION DE LA MAISON RURALE D'ANIMATION : DEMANDE DE DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réhabilitation de la Maison Rurale d'Animation.

Il propose de solliciter l'aide de l'état pour bénéficier de la Dotation Globale d'Equipement pour l'année 2009.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE cette décision.

DEMANDE de pouvoir bénéficier de la Dotation Globale d'Equipement à un taux aussi élevé que possible.

CHARGE Monsieur le Maire de toute démarche relative à ce projet.

SOU DES ECOLES SAINT-CLAIR/SAVAS : SUBVENTION POUR LE CYCLE EQUITATION DE LA CLASSE DE CP/CE1

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier du sou des écoles Saint-Clair/Savas.

Celui-ci sollicite une aide financière de la commune pour le cycle équitation qui se déroulera au centre équestre de Montmeyre Val d'Ay à Villevoiance du 24/02/2009 au 31/03/2009 pour la classe de CP/CE1.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'attribuer au sou des écoles Saint-Clair/Savas une aide financière de 4 € par séance et par élève résidant sur la commune de Savas pour le cycle équitation de la classe de CP/CE1 qui se déroulera au centre équestre de Montmeyre Val d'Ay à Villevoiance du 24/02/2009 au 31/03/2009.

DIT que cette somme sera imputée au compte 6574 du budget 2009.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CLASSES DE DECOUVERTE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision du Conseil Général de reconduire pour 2008-2009 le dispositif instaurant une participation minimale des communes au moins équivalente à celle du département (11 € par élève et par nuitée) pour les projets de classes d'environnement organisées par les écoles primaires et maternelles.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

FIXE à compter de l'année 2008/2009 la participation de la commune à 11 € par jour, par élève et jusqu'à concurrence de 5 jours pour les enfants scolarisés dans les classes maternelles et primaires et qui habitent SAVAS.

Informations sur dossiers en cours

Il est fait état de l'avancement des travaux d'assainissement à Samoyas.

Informations diverses :

Voirie - Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la zone 1 AU des Hauches de Tourton. Les informations relatives à ce projet sont consultables sur le site de la commune www.savas.fr à la rubrique urbanisme.

L'entreprise Carret-Vettier est chargée d'effectuer des travaux sur le réseau électrique pendant la période du lundi 26 janvier 2009 au vendredi 27 mars 2009 inclus. Pour plus d'informations consulter le site de la commune www.savas.fr à la rubrique travaux en cours.

Bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux de la maison rurale d'animation.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Grenot pour le remplacement d'un moteur d'entraînement des cloches de l'église. Il s'élève à 1 492,38 € TTC.

Affaires scolaires

Monsieur le Maire fait état du compte rendu du conseil d'école de Saint Clair du 18 novembre 2008.

Divers

Préparation de l'écho de Savas : tous les articles sont terminés ; le bulletin est en cours de mise en page.

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

Mise en ligne des sites internet ADN (www.ardechedromenumerique.fr) et ADTIM (www.adtim.fr) chargés du déploiement de la fibre optique sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche.

La signature du contrat enfance aura lieu le 05 février à 18 h 30.

Mardi 27 janvier à 14 h 00 : mouvement papèteries Canson

Les conférences de l'oiseau-Lire : vendredi 13 mars 2009 salle communale de Saint-Clair sur le thème « Boire et manger dans l'égypte ancienne ».

La séance est levée à 20 h 30.